

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

– 08-12095 / 101416

Firmenich SA, 1242 Satigny

usine «Arômes»

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

148 H, 8 F

28.05.2006–31.05.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12004 / 111310  
ATNB – Association Tunnel de Neu-Bois, 2926 Boncourt  
Avancement et bétonnage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
21 H  
13.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis)
- 08-12006 / 111316  
CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly  
avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Chouilly  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
24 H  
19.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-12014 / 100394  
Bell AG (Vulliamy SA), 1008 Prilly  
fumoirs, chemin de l'Usine à Gaz 18, Renens  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H  
08.05.2008–31.12.2009 (Renouvellement)

### Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-11836 / 100194  
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR  
Fabrication d'articles en matière plastique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
16 H  
30.01.2008–29.01.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

17 juin 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail